

Travaux de la Chambre

En ce qui concerne les estacades, nous ne les avons pas installées parce que des observations effectuées par la Garde côtière au cours des dernières années ont démontré qu'elles n'avaient pas d'effet.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Varaztad Avonyan, député du Parlement de la République d'Arménie et secrétaire général du Parlement.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour corriger une fausse impression qu'on aurait produit par inadvertance durant la période des questions.

Au début de son intervention, le député de York-Nord a laissé entendre que les modifications apportées à ce qui est devenu le projet de loi C-113 étaient une concession à un caucus québécois.

M. le Président: Je suis désolé. C'est peut-être un point important et juste. Toutefois, il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le 12 février dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé la nomination de Ken Beswick au sein de la Commission canadienne du blé.

Depuis, M. Beswick a donné des interviews en sa qualité de commissaire. Aucun décret du gouverneur en conseil n'a encore été déposé à la Chambre pour annoncer sa nomination. Il y a quelques minutes à peine, mes

adjoints ont vérifié auprès du Conseil privé et aucun décret n'a encore été émis.

Je voudrais savoir ce qui se passe. À quoi joue-t-on? Un homme se promène partout en se disant le nouveau commissaire de la Commission canadienne du blé, mais il n'existe aucun décret le confirmant. Comme vous le savez, certains députés s'occupent tout particulièrement de la Commission canadienne du blé, mais nous avons de la difficulté à nous acquitter de nos responsabilités en raison de l'incompétence du gouvernement.

Pourquoi le ministre a-t-il annoncé. . .

M. le Président: J'ai bien compris l'essentiel de l'argument du député. Je suis prêt à examiner ce rappel. Y a-t-il une réponse?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Oui, monsieur le Président, il y a bien sûr une réponse.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Les allégations du député n'ont rien à voir avec le Règlement de la Chambre. M. Beswick n'a rien fait, en tout cas rien qui ait été porté à ma connaissance, qui puisse nuire à la conduite des travaux de la Chambre ou qui déroge au Règlement de la Chambre, soit les motifs pouvant justifier un rappel au Règlement.

Cependant, d'après ce que j'entends dire de M. Beswick, j'en déduis qu'il ferait un commissaire remarquable et je suis convaincu que le député de Winnipeg attend sa nomination avec autant d'impatience que moi.

M. le Président: Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse bien d'un rappel au Règlement, mais j'examinerai les arguments présentés et je ferai rapport à la Chambre.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre voudra peut-être nous expliquer les travaux pour le reste de la semaine ainsi que la semaine prochaine. Du même coup, il pourrait peut-être également nous préciser la date du prochain jour désigné.

Enfin, pourrait-il confirmer à la Chambre que c'est bien jeudi prochain, le 25 février, qu'on déposera le Budget des dépenses. Étant donné le congé prévu au calendrier de la Chambre, pourrait-il nous signaler la date et l'heure du discours du Trône qui a été annoncé par un grand nombre de nos vis-à-vis.